

## DEVENIR MEMBRE DE LA FÉDÉRATION

Traces de rue est une fédération de travailleurs sociaux de rue.

La fédération propose à ses membres des activités qui visent à renforcer des capacités d'action en travail social de rue et une professionnalisation du métier.

Une association/un service peut devenir membre afin de promouvoir et renforcer notre mission et nos actions grâce à un soutien moral et financier.

Toute **personne physique ou personne morale** (association/service) qui souhaite devenir membre adressera au conseil d'administration par courriel ou courrier postal une demande d'adhésion en spécifiant la qualité de membre qu'elle souhaite.

La décision d'admission ou de refus est sans appel et ne doit pas être motivée par le conseil d'administration.

### Qualité des membres

#### → Membre effectif

Tout membre effectif a un droit de vote à l'assemblée générale.

En cas d'absence, il est tenu de donner une procuration à un autre membre effectif afin d'y être représenté.

#### → Membre adhérent/sympathisant

Tout membre adhérent est un membre sympathisant qui n'a pas droit de vote à l'AG.

### Engagement

Toute personne physique ou morale, en tant que membre effectif ou adhérent, s'engage à :

- respecter **les statuts** ainsi que les décisions prises conformément à ceux-ci
- adhérer et signer **la Charte de Traces de Rue**
- verser une **cotisation annuelle**

### Cotisation

La cotisation annuelle en tant que **personne physique** membre effectif ou adhérent est de 10€

La cotisation annuelle en tant que **personne morale** membre effectif ou adhérent est de 150€

La cotisation annuelle couvre une année civile.

Pour une demande d'adhésion, prenez contact :

#### **Véronique Martin**

Coordinatrice

0491/255095

[tracesderue@gmail.com](mailto:tracesderue@gmail.com)

#### **Conseil d'administration**

300 avenue Victor Rousseau

1190 Bruxelles

[tracesderue@gmail.com](mailto:tracesderue@gmail.com)